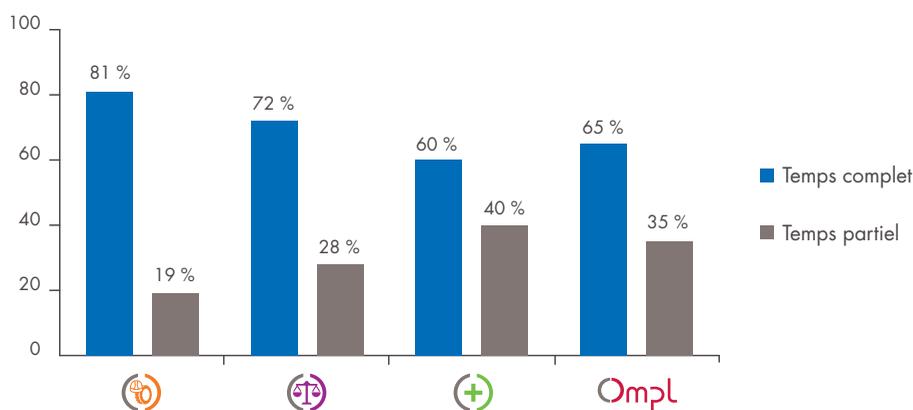




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Durée du temps de travail par secteur professionnel



Secteur cadre de vie-technique

Entreprises d'architecture

Entreprises d'économistes de la construction

Entreprises d'experts en automobile

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice

Secteur santé

Cabinets dentaires

Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

Cabinets médicaux

Pharmacie d'officine

Cliniques vétérinaires



PLUS DU TIERS DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

65 % des salariés des entreprises libérales travaillent à temps complet. Cependant, cette moyenne cache des disparités par secteur :

- ⊕ le secteur cadre de vie-technique se singularise par un taux de salariés à temps complet plus important que les deux autres secteurs ;
- ⊕ le secteur juridique est dans une situation intermédiaire avec près de 3 salariés sur 10 à temps partiel ;
- ⊕ le secteur santé totalise plus d'un tiers de salariés à temps partiel, soit plus du double du secteur cadre de vie-technique.

Il est important de noter que 84 % des salariés à temps partiel sont dans une situation choisie



TEMPS PARTIEL MOINS DÉVELOPPÉ DANS LES BRANCHES DU CADRE DE VIE-TECHNIQUE

- Les branches du secteur cadre de vie-technique ont une faible proportion de salariés à temps partiel. Le taux de féminisation des branches impacte directement la durée du temps de travail. Les branches les moins féminisées (cabinets de géomètres experts et entreprises d'économistes de la construction) ont un pourcentage supérieur de salariés à temps complet.
- Les branches du secteur juridique ont une proportion de salariés à temps partiel intermédiaire entre les deux secteurs. Contrairement au secteur cadre de vie-technique, le taux d'emplois à temps complet n'est pas directement lié au taux de féminisation. Les branches des cabinets d'avocats et des études d'huissiers de justice emploient la proportion la plus importante de salariés à temps partiel.
- Les branches du secteur santé ont à minima 29 % de salariés à temps partiel. La branche des cabinets dentaires affiche le taux de salariés à temps partiel le plus élevé, près d'un salarié sur deux.

Durée du temps de travail par branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	Temps complet	Temps partiel
	81 %	19 %
	79 %	21 %
	87 %	13 %
	85 %	15 %
	85 %	15 %
	72 %	28 %
	78 %	22 %
	71 %	29 %
	75 %	25 %
	71 %	29 %
	60 %	40 %
	51 %	49 %
	71 %	29 %
	58 %	42 %
	61 %	39 %
	58 %	42 %
Ompl	65 %	35 %